



## **PSYCHOLOGUES**

### **ABROGATION DE CE DECRET INSENSE**

## **Manifestation devant l'Assemblée Nationale, le 18 mai 2011**

**Nous avons marqué des points dans la mobilisation du 28/01/2011**

**Celle-ci doit s'amplifier pour avoir un écho national**

**20 Mai 2010 : attaque contre la profession de psychologue pour la disqualifier et la déqualifier par un décret qui, dans son annexe, nie leur compétence à porter directement le titre de psychothérapeute.**

Face à la mobilisation des psychologues, Xavier Bertrand a demandé à la direction générale de l'organisation des soins de réunir les organisations syndicales siégeant au Conseil Supérieur de la Fonction Publique pour engager des groupes de travail concernant la situation des psychologues dans la FPH, avec notamment un axe de réflexion sur le décret psychothérapeute, mais sans mandat précis.

Cette proposition ne constitue pas une réponse à la demande d'abrogation du décret et encore moins à la disqualification et déqualification de la profession de psychologue.

Beaucoup de psychologues exercent dans les autres fonctions publiques, le médico-social, l'enseignement et en libéral où ils assurent majoritairement les psychothérapies.

Nous revendiquons la reconnaissance de la formation initiale et de l'exercice des psychothérapies pour les demandeurs d'emplois et futurs psychologues.

Il est inconcevable que la pratique des psychothérapies soit tributaire de l'accord d'une commission d'attribution par les ARS.

Nous dénonçons l'intention gouvernementale de créer une autre profession dans un contexte délétère de précarisation des emplois, quel que soit le lieu d'exercices.

Depuis des mois, les actions n'ont cessé de se développer à travers des manifestations et assemblées locales, régionales ou nationales de psychologues :

- ▶ Rencontres avec les ARS lors de chaque mouvement,
- ▶ Rencontres et courriers aux élus locaux et nationaux, afin de les informer de l'iniquité de ce décret. Ils commencent à entendre nos revendications, mais rien n'est gagné !
- ▶ Articles dans la presse et interviews dans les médias,
- ▶ Information auprès des professionnels, des usagers et des directions d'établissements,
- ▶ Grève de la saisie informatique des actes réalisés en psychiatrie.

**POUR DÉFENDRE LE TITRE DE PSYCHOLOGUE ET  
L'EXERCICE DU MÉTIER, VENEZ NOMBREUX !**

**DEVANT L'ASSEMBLÉE NATIONALE À PARIS  
DANS LES REGIONS ELOIGNEES DEVANT LES ARS**

**LE MERCREDI 18 MAI 2011 à 14H**

**APPEL A LA GREVE PAR LA CGT  
ET AUSSI DANS DIVERSES REGIONS PAR L'UNSA**